

Rapport de présentation des comptes financiers uniques (CFU) de l'exercice 2025 de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou (CCVHA)



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES VALLÉES DU HAUT-ANJOU

Place Charles de Gaulle | 49220 LE LION D'ANGERS
tél. 02 41 95 31 74

contact@valleesduhautanjou.fr
www.valleesduhautanjou.fr

CCVHA
1^{re} collectivité
labellisée

Sommaire

PRÉAMBULE	p. 3
PREMIÈRE PARTIE : LE BUDGET PRINCIPAL	p. 4
1. La section de fonctionnement	p. 4
1.a. Les recettes réelles de fonctionnement de l'exercice 2025	p. 4
1.b. Les dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice 2025	p. 8
1.c. Focus sur le budget d'intervention de la Communauté de communes	p. 11
1.d. Focus sur l'épargne brute	p. 14
1.e. Vue d'ensemble de la section de fonctionnement	p. 15
2. La section d'investissement	p. 16
2.a. Les recettes réelles d'investissement de l'exercice 2025	p. 16
2.b. Les dépenses réelles d'investissement de l'exercice 2025	p. 17
2.c. Structure et gestion de la dette	p. 19
2.d. Impact du budget principal pour la transition écologique	p. 20
2.e. Vue d'ensemble de la section d'investissement	p. 22
3. Résultats et ratios	p. 23
SECONDE PARTIE : LES BUDGETS ANNEXES	p. 25
1. Le budget annexe Immobilier d'entreprises	p. 25
2. Le budget annexe Zones d'activités économiques	p. 27
3. Le budget annexe Assainissement	p. 29
4. Le budget annexe Générateurs photovoltaïques	p. 32
TROISIÈME PARTIE : AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2025	p. 34

PRÉAMBULE

Le CFU est un **document commun à l'ordonnateur et au comptable public** qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. À lui seul, il remplit ainsi les mêmes fonctions de « *rendus de comptes* ».

Le CFU présente l'avantage de délivrer **une information financière plus simple et plus lisible que les ex comptes administratifs et comptes de gestion** :

- il rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote, supprimant les doublons entre le compte administratif et le compte de gestion ;
- il apporte une information enrichie grâce au rapprochement de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné ;
- il simplifie les procédures, sa production étant totalement dématérialisée ;
- sa confection s'appuie sur un travail collaboratif simplifié entre les services de la collectivité et ceux du comptable public (dans le respect de leurs prérogatives respectives) pouvant servir, si nécessaire, de levier à la fiabilisation de la qualité des comptes.

Le vote sur le CFU constitue l'arrêté des comptes et remplace les votes intervenant auparavant sur le compte administratif et sur le compte de gestion. Le CFU est soumis au vote du conseil communautaire selon un calendrier et des modalités comparables à celles en vigueur pour l'ex compte administratif (vote au plus tard le 30 juin de l'exercice N+1 ; élection par le conseil de son président pour la séance au cours de laquelle le CFU est soumis au vote, le Président de la CCVHA devant quitter la salle au moment du vote).

Il sera proposé au conseil communautaire lors de sa séance du 5 mars 2026 (i) d'adopter les comptes financiers uniques (CFU) de l'exercice 2025, (ii) d'arrêter les résultats définitifs tels que présentés :

- CFU du budget principal ;
- CFU du budget annexe Immobilier d'entreprises ;
- CFU du budget annexe Zones d'activités économiques ;
- CFU du budget annexe Assainissement ;
- CFU du budget annexe Générateurs photovoltaïques.

PREMIÈRE PARTIE : LE BUDGET PRINCIPAL

1. La section de fonctionnement

a. Les recettes réelles de fonctionnement de l'exercice 2025

Les ressources fiscales et autres ressources assimilées (chapitre 73 hors attribution de compensation) constituent en 2025 à l'instar de l'exercice précédent, le premier poste de recettes réelles de fonctionnement, à hauteur de **9 124 K€**. Elles progressent de + 366 K€ (soit + 4%) par rapport à l'exercice précédent.

Répartition des ressources fiscales et autres ressources assimilées (chap. 73 hors attribution de compensation) ¹ [en K€]	Résultats 2024	Résultats 2025	Variation
Impôts directs locaux ²	2 943	3 092	+ 150
Fraction de TVA compensant la perte de l'ex taxe d'habitation sur les résidences principales	2 982	3 025	+ 43
Fraction de TVA compensant la perte de l'ex cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	1 303	1 400	+ 97
Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)	693	698	+ 5
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	345	356	+ 11
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)	252	273	+ 21
Taxe Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)	199	213	+ 13
Reversement du prélèvement de l'Etat sur le produit des jeux hippiques	40	35	- 5
Attribution individuelle du produit de la mise aux enchères des quotas d'émission de gaz à effet de serre	0	32	+ 32
Total des recettes réelles	8 758	9 124	+ 366

L'attribution de compensation (compte 73211) constitue en 2025 le second poste de recettes réelles de fonctionnement, à hauteur de **8 128 K€**. Elle progresse de + 506 K€ (+ 7%) par rapport à l'exercice précédent :

- cette augmentation est essentiellement liée à la progression du montant des services mutualisés refacturés ; ces derniers s'élèvent à 7 617 K€, soit une progression de + 455 K€ largement due à l'accroissement des frais de personnel des communes adhérentes au schéma de mutualisation (+ 331 K€) et, dans une moindre mesure, à l'accroissement de la refacturation du service commun central Infogérance des systèmes d'information (+ 118 K€) ;

¹ Cette répartition permet de reventiler les recettes inscrites aux comptes 73118 et 7358 (rôles supplémentaires, etc.).

² Les impôts directs locaux (IDL) regroupent la cotisation foncière des entreprises (CFE), les taxes foncières ainsi que la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

- le montant de l'attribution de compensation hors refacturation des services mutualisés et régularisations (c'est-à-dire composantes 1, 2 et 3) s'élève à 637 K€, soit une progression de + 176 K€ s'expliquant par (i) la mise en œuvre à compter de 2025 d'un nouveau reversement de fiscalité par les communes auprès de la CCVHA (reversement de l'accompagnement financier des autorités organisatrices de l'accueil du jeune enfant), (ii) l'augmentation du reversement par les communes d'une fraction de la taxe foncière perçue sur les zones d'activités communautaires et (iii) un accroissement du montant des charges transférées (essentiellement au titre de la compétence Gestion des eaux pluviales urbaines).

Attribution de compensation (AC) / montants facturés [en K€]	Exercice 2024 ³	Exercice 2025 ⁴
AC hors refacturation des services mutualisés et régul. (composantes 1, 2, 3) ⁵	461	637
Refacturation des services mutualisés (composante 4)	7 162	7 617
Régularisations de l'exercice précédent (composante 5)	- 1	- 127
Total de l'attribution de compensation (AC)	7 622	8 128

Les produits des domaines, services et ventes (chapitre 70) constituent en 2025 le troisième poste de recettes réelles de fonctionnement, à hauteur de **4 129 K€**. Ils progressent de + 175 K€ (+ 4%) par rapport à l'exercice précédent :

- cette augmentation est essentiellement liée à la progression des remboursements du personnel mis à disposition par les budgets annexes (en l'occurrence par le budget annexe Assainissement et par le budget du centre intercommunal d'action sociale) ; ces derniers s'élèvent à 506 K€, soit + 107 K€ par rapport à l'exercice précédent (conséquence notamment de la création en 2025 des deux emplois supplémentaires d'agents d'exploitation afin de remplacer les agents municipaux qui assuraient jusqu'à présent l'exploitation d'un certain nombre de stations) ;
- à noter également la progression du montant des redevances d'enlèvement des ordures ménagères ; ces dernières s'élèvent à 3 213 K€, soit + 78 K€ par rapport à l'exercice précédent ; il convient de rappeler que cette recette s'équilibre en dépenses avec le compte 70619 « Reversement redevances enlèvement ordures ».

Les dotations, allocations & participations (chapitre 74) constituent en 2025 le quatrième poste de recettes réelles de fonctionnement, à hauteur de **3 691 K€**. Elles augmentent de + 159 K€ (+ 5%) par rapport à l'exercice précédent :

- cette augmentation est essentiellement liée à l'accroissement de la dotation d'intercommunalité (1 549 K€ soit + 121 K€ par rapport à l'exercice précédent) ainsi que des allocations compensatrices versées par l'Etat au titre des pertes de recettes liées à la cotisation foncière des entreprises (CFE) et aux taxes foncières (896 K€ soit + 97 K€ par rapport à l'exercice précédent).

³ Montants prévisionnels actualisés de l'attribution de compensation pour l'exercice 2024, présentés lors de la CLECT en date du 21 novembre 2024, sur la base desquels l'AC a été « facturée » aux communes en 2024.

⁴ Montants prévisionnels actualisés de l'attribution de compensation pour l'exercice 2025, présentés lors de la CLECT en date du 13 novembre 2025, sur la base desquels l'AC a été « facturée » aux communes en 2025.

⁵ Agrégation des trois premières composantes de l'attribution de compensation, en l'occurrence l'attribution de compensation dite « historique » au 1^{er} janvier 2017 (1^{ère} composante), les charges transférées par les communes à la CCVHA à compter du 1^{er} janvier 2017 (2^{nde} composante) et les versements de fiscalité (3^{ème} composante).

Les atténuations de charges (chapitre 013) constituent en 2025 le cinquième poste de recettes réelles de fonctionnement, à hauteur de **195 K€**. Regroupant les recettes liées à divers remboursements (versement des indemnités journalières de la sécurité sociale ou par les assurances du personnel, remboursement de la prime dite inflation par l'Etat, etc.), elles augmentent de + 38 K€ (+ 24%) par rapport à l'exercice précédent.

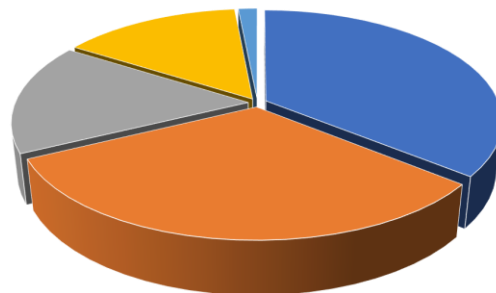
Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) constituent en 2025 le sixième poste de recettes réelles de fonctionnement, à hauteur de **184 K€**. Ils diminuent de - 60 K€ (- 25%) par rapport à l'exercice précédent :

- cette forte diminution est essentiellement liée à la baisse des revenus issus de la location des immeubles communautaires, intervenue à la suite de la mise en œuvre de la vente des pôles et maisons de santé.

En résumé : progression des recettes réelles (hors cptes 775, 776 et chap. 78) entre 2024 et 2025 de + 1 192 K€ (+ 5%) avec pour principales variations :

- **attribution de compensation : + 506 K€** : augmentation essentiellement liée à la progression du montant des services mutualisés refacturés, et notamment des frais de personnel des communes adhérentes au schéma de mutualisation ;
- **ressources fiscales et autres ressources assimilées (hors attribution de compensation) : + 366 K€** : augmentation essentiellement liée à la progression du montant des produits des impôts directs locaux (+ 150 K€) ainsi que des fractions de TVA compensant la perte de l'ex taxe d'habitation sur les résidences principales et de l'ex cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) (+ 140 K€) ;
- **produits des domaines, services et ventes : + 175 K€** : augmentation essentiellement liée à la progression du montant des remboursements du personnel mis à disposition par les budgets annexes (+ 107 K€) ainsi que des redevances d'enlèvement des ordures ménagères (+ 78 K€) ;
- **dotations, allocations & participations : + 159 K€** : augmentation essentiellement liée à la progression du montant de la dotation d'intercommunalité (+ 121 K€) ainsi que des allocations compensatrices versées par l'Etat au titre des pertes de recettes liées à la cotisation foncière des entreprises (CFE) et aux taxes foncières (+ 97 K€).

Recettes réelles de fonctionnement (hors cptes 775, 776 & chap.78) [en K€]	Résultats 2024	Résultats 2025
Atténuations de charges [chap. 013]	157	195
Produits des domaines, services et ventes [chap. 70]	3 954	4 129
Ressources fiscales et autres ressources assimilées [chap. 73 hors cpte 73211]	8 758	9 124
Attribution de compensation [cpte 73211]	7 622	8 128
Dotations, allocations et participations [chap. 74]	3 532	3 691
Autres produits de gestion courante [chap. 75]	244	184
Produits financiers [chap. 76], spécifiques [chap. 77]	3	11
Total des recettes réelles	24 269	25 461



- Ressources fiscales et autres ressources assimilées (36%)
- Attribution de compensation (32%)
- Produits des domaines, services et ventes (16%)
- Dotations, allocations et participations (14%)
- Autres recettes (2%)

b. Les dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice 2025

Les charges de personnel des communes adhérentes au schéma de mutualisation (une fraction du chapitre 012) constituent en 2025, à l'instar de l'exercice précédent, le premier poste de dépenses réelles de fonctionnement, **à hauteur de 7 217 K€** (+ 264 K€ soit + 4% par rapport à l'exercice précédent). Il convient de rappeler leur refacturation intégrale aux communes concernées via l'attribution de compensation.

Les atténuations de produits (chapitre 014) constituent en 2025 le second poste de dépenses réelles de fonctionnement, **à hauteur de 4 242 K€**. Elles augmentent de + 81 K€ (+ 2%) par rapport à l'exercice précédent :

- cette augmentation est essentiellement liée à la progression du montant du reversement au syndicat 3RD d'Anjou des redevances d'enlèvement des ordures ménagères ; ce dernier s'élève à 3 201 K€, soit une progression de + 71 K€ par rapport à l'exercice précédent ; il convient de rappeler que cette dépense s'équilibre en recettes avec le compte 70611 « Redevance enlèvement ordures ménagères ».

Les charges de personnel de la Communauté de communes (une fraction du chapitre 012) constituent en 2025 le troisième poste de dépenses réelles de fonctionnement, **à hauteur de 3 754 K€**. Elles diminuent de - 48 K€ (- 1%) par rapport à l'exercice précédent. **Le ratio dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (en l'occurrence 32% en 2025) se maintient quant à lui à un niveau largement inférieur aux ratios en vigueur dans les collectivités similaires** (44% pour les groupements de communes à fiscalité propre comptant entre 30 000 et 50 000 habitants). Pour de plus amples précisions, il convient de se reporter au rapport sur l'évolution des effectifs, des rémunérations et de la masse salariale au sein des services de la Communauté de communes des vallées du Haut-Anjou (CCVHA) et des communes adhérentes au schéma de mutualisation (2017-2025) (rapport présenté au conseil communautaire lors de sa séance en date du 15 janvier 2026).

Les charges de gestion courante (chapitre 65) constituent en 2025 le quatrième poste de dépenses réelles de fonctionnement, **à hauteur de 3 645 K€**. Elles regroupent notamment les contributions versées au PETR du Segréen, au SDIS, aux syndicats mixtes en charge de l'exercice de la compétence GEMAPI, les subventions versées aux associations et partenaires (petite enfance-enfance, culture et lecture publique, etc.) ainsi que les « droits d'utilisation - informatique en nuage ». Elles augmentent de + 203 K€ (+ 6%) par rapport à l'exercice précédent :

- cette augmentation est essentiellement liée à la progression du montant des dépenses liées aux « droits d'utilisation - informatique en nuage » dans le cadre du nouveau marché d'infogérance des systèmes d'information (+ 249 K€).

Les services extérieurs (chapitre 61 et 62) constituent en 2025 le cinquième poste de dépenses réelles de fonctionnement, **à hauteur de 2 858 K€**. Ils augmentent de + 18 K€ (+ 1%) par rapport à l'exercice précédent.

Les achats (chapitre 60) constituent en 2025 le sixième poste de dépenses réelles de fonctionnement, à hauteur de **587 K€**. Regroupant notamment les dépenses liées à la consommation d'électricité, de gaz et des granulés bois, à l'acquisition de carburant et de fournitures diverses, ils augmentent de + 10 K€ (+ 2%) par rapport à l'exercice précédent.

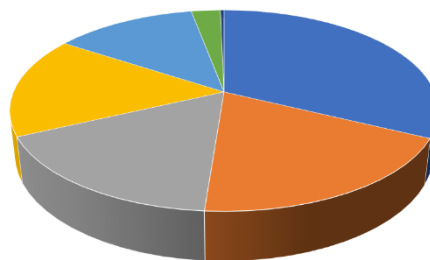
En résumé : progression des dépenses réelles (hors cptes 675, 676 et chap. 68) entre 2024 et 2025 de + 532 K€ (+ 2%) essentiellement liée aux :

- charges de personnel des communes adhérentes au schéma de mutualisation : + 264 K€ ;
- charges de gestion courante : + 203 K€ : augmentation essentiellement liée à la progression du montant des dépenses liées aux « droits d'utilisation - informatique en nuage » dans le cadre du nouveau marché d'infogérance des systèmes d'information ;

Par ailleurs, il convient de souligner la forte stabilité des autres dépenses réelles, traduisant une réelle maîtrise de ces dernières :

- charges de personnel de la Communauté de communes : - 48 K€ soit - 1% : le ratio dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (en l'occurrence 32% en 2025) se maintient à un niveau largement inférieur aux ratios en vigueur dans les collectivités similaires (44%) ;
- achats : + 10 K€ soit + 2% ;
- services extérieurs : + 18 K€ soit + 1% ;
- atténuations de produits : + 81 K€ soit + 2%.

Dépenses réelles de fonctionnement (hors cptes 675, 676 & chap.68) [en K€]	Résultats 2024	Résultats 2025
Achats [chap. 60]	577	587
Services extérieurs [chap. 61 & 62]	2 839	2 858
Impôts et taxes [chap. 63]	22	15
Charges de personnel [chap. 012] (<i>Communauté de communes</i>)	3 801	3 754
Charges de personnel [chap. 012] (<i>Communes du schéma de mut.</i>)	6 953	7 217
Atténuations de produits [chap. 014]	4 162	4 242
Autres charges de gestion courante [chap. 65]	3 442	3 645
Charges financières [chap. 66], spécifiques [chap. 67]	48	58
Total des dépenses réelles	21 844	22 376

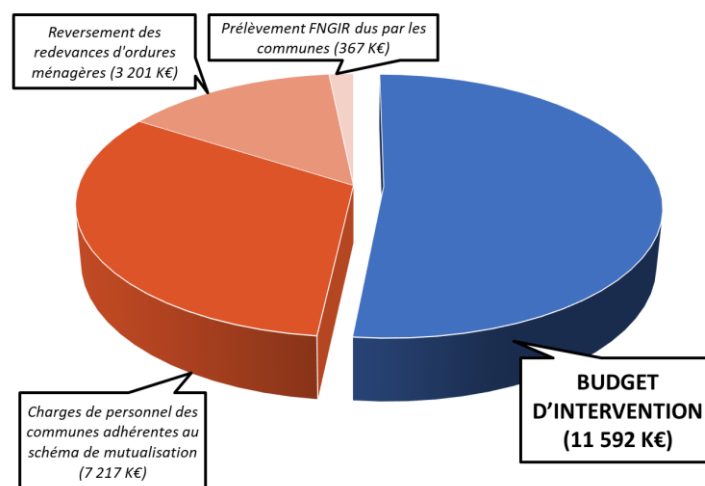


- Charges de personnel des communes du schéma (32%)
- Atténuations de produits (19%)
- Charges de personnel de la Communauté de communes (17%)
- Charges de gestion courante (16%)
- Services extérieurs (13%)
- Achats (3%)
- Autres dépenses

c. Focus sur le budget d'intervention de la Communauté de communes en fonctionnement

Après déduction des dépenses « fléchées et compensées » (en l'occurrence (i) les charges de personnel des communes adhérentes au schéma de mutualisation, compensées en recettes via l'attribution de compensation, (ii) les redevances d'ordures ménagères reversées au syndicat 3RD'Anjou, (iii) les prélèvements FNGIR dus par certaines communes, réglés par la Communauté de communes et compensés en recettes via l'attribution de compensation), il apparaît que le **budget d'intervention communautaire en fonctionnement s'élève en 2025 à 11 592 K€, soit une augmentation de + 197 K€ (+ 2%) par rapport à l'exercice précédent.**

Budget d'intervention en fonctionnement de la CCVHA (hors cptes 675, 676 & chapitre 68) [en K€]	Résultats 2024	Résultats 2025
Dépenses réelles de fonctionnement	21 844	22 376
- charges de personnel des communes du schéma de mutualisation	- 6 953	- 7 217
- reversement des redevances d'ordures ménagères	- 3 129	- 3 201
- prélèvements FNGIR dus par les communes	- 367	- 367
= budget d'intervention de la Communauté de communes	11 395	11 592



Hors ressources humaines, les principaux budgets d'intervention communautaires en termes de dépenses réelles de fonctionnement sont en 2025 :

- **budget Petite enfance, enfance, jeunesse, sport & numérique scolaire** (incluant l'ensemble des services liés à la politique petite enfance, enfance, jeunesse et numérique scolaire) : 1 240 K€, soit - 34 K€ (- 3%) par rapport à l'exercice précédent : cette légère diminution s'explique notamment par le versement en 2025 de subventions moindres à VYV3 Pays-de-la-Loire, gestionnaire de cinq structures d'accueil petite enfance et de deux relais petite enfance (RPE), compte-tenu du léger excédent constaté durant l'exercice précédent;
- **budget Voirie** (incluant l'entretien et la gestion courante de la voirie, des sentiers et du matériel roulant) : 1 149 K€, soit + 14 K€ (+ 1%) par rapport à l'exercice précédent ;

- **budget Financement du PETR du Segréen** (incluant la contribution proprement dite versée au PETR du Segréen et celle au titre des interventions en milieu scolaire) : 936 K€, soit + 13 K€ (+ 1%) par rapport à l'exercice précédent ;
- **budget Contribution versée au SDIS** en vue du fonctionnement des centres de secours et d'incendie implantés sur le territoire : 732 K€, soit + 18 K€ (+ 3%) par rapport à l'exercice précédent ;
- **budget Bâtiments** (incluant l'entretien et la gestion courante de l'ensemble des bâtiments communautaires) : 590 K€, soit + 2 K€ (moins de 1%) par rapport à l'exercice précédent ;
- **budget Administration générale et systèmes d'information** : 736 K€, soit + 243 K€ (+ 49%) par rapport à l'exercice précédent : cette augmentation s'explique par (i) la forte progression du montant des dépenses dans le cadre du nouveau marché d'infogérance des systèmes d'information (+ 192 K€) ainsi que, dans une moindre mesure, par (ii) l'accroissement des charges du budget Administration générale (+ 51 K€), essentiellement lié à la révision à la hausse des contrats d'assurances ;
- **budget Environnement, mobilités et SIG** (incluant les actions au titre de la protection et mise en valeur de l'environnement, de la politique de soutien à la maîtrise de la demande d'énergie, de la GEMAPI, du SIG et des mobilités) : 379 K€, soit + 51 K€ (+ 15%) par rapport à l'exercice précédent : cette augmentation est liée, dans la continuité de l'exercice précédent, (i) d'une part au développement des services de mobilité solidaire et de covoiturage domicile-travail, (ii) d'autre part à l'accroissement des contributions au financement des différents syndicats en charge de la prévention des inondations et de la gestion des milieux aquatiques ;
- **budget Action culturelle et lecture publique** (incluant les prestations conduites au titre de l'action culturelle et de la lecture publique, hors actions menées par le PETR du Segréen) : 315 K€, soit + 15 K€ (+ 5%) par rapport à l'exercice précédent ; cette augmentation tient notamment au renforcement de l'activité du service de la lecture publique et à la consolidation des actions conduites par le service de l'action culturelle, dans la continuité de l'exercice précédent ;
- **budget Solidarités**, en l'occurrence subvention versée auprès du centre intercommunal d'action sociale : 228 K€, soit - 16 K€ (-7%) par rapport à l'exercice précédent ;
- **budget Habitat** (incluant les actions de mise en œuvre des politiques de rénovation énergétique de l'habitat ainsi que l'externalisation de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage) : 144 K€, soit - 12 K€ (- 8%) par rapport à l'exercice précédent ;
- **budget Communication** : 124 K€, soit + 21 K€ (+ 20%) ;
- **budget Développement économique, agricole et touristique** (incluant accompagnement des entreprises et animation économique, accompagnement de la filière agricole, partenariat avec le GIP de l'Isle-Briand et La Gogane, entretien du balisage et du mobilier des sentiers de randonnée touristiques, etc.) : 114 K€, soit + 15 K€ (+ 15%) par rapport à l'exercice précédent ;
- **budget Eaux pluviales urbaines** (incluant les dépenses d'entretien et de maintenance des réseaux et infrastructures) : 37 K€, soit - 33 K€ (- 47%) par rapport à l'exercice précédent.

Dix principaux budgets d'intervention en fonctionnement de la CCVHA (hors ressources humaines) (hors comptes 675, 676 & chapitre 68) [en K€]	Résultats 2024	Résultats 2025
1. Budget Petite enfance, enfance, jeunesse & numérique scolaire	1 274	1 240
2. Budget Voirie	1 135	1 149
3. Budget Financement du PETR du Segréen	923	936
4. Budget Administration générale & systèmes d'information	493	736
5. Budget Contribution versée au SDIS	714	732
6. Budget Bâtiments	588	590
7. Budget Environnement, mobilités & SIG	328	379
8. Budget Action culturelle & lecture publique	299	315
9. Budget Solidarités	244	228
10. Budget Habitat	156	144

En résumé : augmentation du budget d'intervention de la CCVHA de + 197 K€ (+ 2%) par rapport à l'exercice précédent, essentiellement liée au :

- **budget Administration générale et systèmes d'information** : + 243 K€ : progression s'expliquant par le fort accroissement du montant des dépenses dans le cadre du nouveau marché d'infogérance des systèmes d'information et, dans une moindre mesure, par la révision à la hausse des contrats d'assurances.

Par ailleurs, il convient de souligner la relative stabilité des autres budgets, et notamment, en premier lieu, celle des charges de personnel de la Communauté de communes (- 48 K€ soit - 1%).

d. Focus sur l'épargne brute

L'épargne brute s'élève à **3 085 K€ en 2025**, soit une augmentation de + 660 K€ (+ 27%) par rapport à l'exercice précédent.

Épargne brute [en €]	Moyenne 2018-2021	Résultats 2022	Résultats 2023	Résultats 2024	Résultats 2025
I. Recettes réelles hors 775, 776 & chapitre 78	19 233 063 €	21 796 388 €	23 427 066 €	24 269 162 €	25 461 305 €
II. Dépenses réelles hors 675, 676 et chapitre 68	17 681 060 €	18 981 578 €	20 430 376 €	21 843 862 €	22 375 863 €
Épargne brute [I – II]	1 552 003 €	2 814 810 €	2 996 690 €	2 425 300 €	3 085 442 €

e. Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	Résultats 2024	Résultats 2025	Recettes de fonctionnement	Résultats 2024	Résultats 2025
[011] Charges à caractère général	3 438 402,17	3 459 713,47	[013] Atténuations de charges	156 765,60	194 750,31
[012] Charges de personnel et frais assimilés	10 753 895,59	10 970 218,93	[70] Produits services, domaines, ventes	3 953 870,40	4 128 966,11
[014] Atténuations de produits	4 161 870,49	4 242 438,36	[73] Impôts et taxes (sauf 731)	3 739 774,00	3 984 907,00
[65] Autres charges de gestion courante	3 441 925,90	3 645 393,07	[731] Fiscalité locale	12 640 154,63	13 266 655,52
[6586] Frais fonctionnement groupes élus	0,00	0,00	[74] Dotations et participations	3 532 209,19	3 691 455,46
			[75] Autres produits de gestion courante	243 692,45	183 942,33
[66] Charges financières	44 154,35	43 124,86	[76] Produits financiers	1 100,00	1 540,00
[67] Charges spécifiques	3 613,98	14 974,53	[77] Produits spécifiques	2 481 007,94	22 588,26
[68] Dotations provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	[78] Reprises provisions semi-budgétaires	7 538,96	1 249,60
Dépenses réelles	21 843 862,48	22 375 863,22	Recettes réelles	26 756 113,17	25 476 054,59
[042] Opérations d'ordre transf. entre sections	4 519 404,75	1 514 812,90	[042] Opérations d'ordre transf. entre sections	1 063 433,23	560 184,89
DÉPENSES RÉELLES ET D'ORDRE	26 363 267,23	23 890 676,12	RECETTES RÉELLES ET D'ORDRE	27 819 546,40	26 036 239,48
			<i>Résultat de l'exercice</i>	1 456 279,17	2 145 563,36

2. La section d'investissement

a. Les recettes réelles d'investissement de l'exercice 2025

Les recettes d'équipement regroupent principalement (i) l'ensemble des subventions d'investissement perçues par la Communauté de communes et (ii) l'attribution de compensation versée par les communes pour la section d'investissement. Elles s'élèvent à **1 572 K€ en 2025**, diminuant de - 297 K€ (- 16%) par rapport à l'exercice précédent :

- les recettes dédiées aux services à la population constituent le premier poste de recettes d'équipement (503 K€) ; y figurent notamment les subventions reçues au titre du financement de l'équipement multi-accueil des Hauts-d'Anjou (271 K€) ainsi que celles reçues au titre de l'équipement multi-accueil de Val d'Erdre-Auxence (230 K€) ;
- les recettes dédiées à la voirie et aux eaux pluviales constituent le second poste de recettes d'équipement (385 K€) ; elles sont exclusivement composées d'une quote-part de l'attribution de compensation (charges transférées au titre de la compétence Eaux pluviales urbaines) ;
- les recettes dédiées à la cohésion sociale et territoriale constituent le troisième poste de recettes d'équipement (317 K€) ; elles recouvrent diverses subventions reçues au titre du financement du nouvel équipement France services des Hauts-d'Anjou ;
- les recettes dédiées à la protection de l'environnement et à la transition énergétique constituent le quatrième poste de recettes d'équipement (131 K€), se composant de subventions reçues au titre du financement de la gestion des espaces naturels sensibles (71 K€) ainsi que du programme de restauration des mares bocagères (61 K€).

Répartition des recettes d'équipement [en K€]	Résultats 2024	Résultats 2025
Urbanisme, habitat & logement	144	19
Accueil des gens du voyage	151	8
Cohésion sociale & territoriale : France services & siège de la CCVHA	252	317
Mobilités (voies vertes, voies cyclables inter-bourgs, etc.)	15	76
Voirie & eaux pluviales	130	385
Protection de l'environnement & transition énergétique	129	131
Développement économique et touristique	450	91
Services à la population	515	503
Investissement courant consacré aux bâtiments et à l'administration	83	41
Total	1 869	1 572

Quant aux **recettes financières**, elles se limitent aux excédents de fonctionnements capitalisés (1 817 K€) et au produit du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (493 K€).

Recettes réelles d'investissement [en K€]	Résultats 2024	Résultats 2025
Recettes d'équipement	1 869	1 572
Recettes financières	334	2 309
<i>Dont excédents de fonctionnements capitalisés</i>	0	1 817
<i>Dont produits du FCTVA</i>	334	493
Dépenses d'opérations pour compte de tiers	262	478
Total des recettes réelles	2 465	4 360

b. Les dépenses réelles d'investissement de l'exercice 2025

Les dépenses d'équipement recouvrent tant des dépenses liées à la création ou à l'aménagement de nouveaux équipements ou infrastructures que des dépenses liées à l'investissement dit courant. Elles s'élèvent à **2 974 K€ en 2025**, diminuant de - 167 K€ (- 5%) par rapport à l'exercice précédent :

- 75 K€ consacrés à l'**urbanisme, habitat & logement** dont 59 K€ dédiés aux démarches de planification structurantes (plan local d'urbanisme intercommunal, programme local de l'habitat) et 16 K€ dédiés aux opérations programmées d'amélioration de l'habitat ;
- 145 K€ consacrés à l'**accueil des gens du voyage** dont 123 K€ dédiés à la construction d'habitats adaptés pour les gens du voyage aux Hauts-d'Anjou (Châteauneuf-sur-Sarthe) ;
- 474 K€ consacrés à la **cohésion sociale & territoriale**, et plus particulièrement à la construction du nouvel équipement France services des Hauts-d'Anjou ;
- 54 K€ consacrés aux **mobilités** ;
- 1 172 K€ consacrés à la **voirie & eaux pluviales urbaines** dont 406 K€ à l'investissement courant en matière de réseaux de voirie, dont 334 K€ à l'investissement courant en matière de réseaux de collecte des eaux pluviales urbaines, dont 226 K€ à la construction d'un hangar pour les services techniques et installation de générateurs photovoltaïques, dont 136 K€ au matériel roulant et dont 70 K€ aux études en vue de l'aménagement de la rocade est Le Lion d'Angers-La Sablonnière ;
- 158 K€ consacrés à la **protection de l'environnement & transition énergétique** dont 79 K€ à la gestion des espaces naturels sensibles, dont 60 K€ à la mise en œuvre du programme de restauration de mares bocagères et dont 19 K€ au soutien aux énergies renouvelables ;
- 83 K€ consacrés au **développement économique & touristique** (soutien à l'Isle-Briand et à la Gogane, etc.) ;
- 605 K€ consacrés aux **services à la population** dont 341 K€ à la construction de l'équipement multi-accueil des Hauts-d'Anjou, dont 103 K€ à l'aménagement d'un modulaire en vue de l'extension de l'espace Arlequin du Lion d'Angers, dont 82 K€ à l'équipement numérique des établissements scolaires, dont 31 K€ à l'équipement des bibliothèques, dont 26 K€ aux services enfance-jeunesse-sport et dont 22 K€ à la construction de l'équipement multi-accueil de Val d'Erdre-Auxence ;
- 207 K€ consacrés à l'investissement courant dédié à l'entretien des bâtiments communautaires et aires d'accueil des gens du voyage ainsi qu'à l'investissement courant dédié aux services administratifs (systèmes d'information, etc.).

Répartition des dépenses d'équipement [en K€]	Résultats 2024	Résultats 2025
Urbanisme, habitat & logement	129	75
Accueil des gens du voyage	82	145
Cohésion sociale & territoriale : France services & siège de la CCVHA	515	474
Mobilités (voies vertes, voies cyclables inter-bourgs, etc.)	53	54
Voirie & eaux pluviales	1 127	1 172
Protection de l'environnement & transition énergétique	182	158
Développement économique et touristique	90	83
Services à la population	800	605
Investissement courant consacré aux bâtiments et à l'administration	163	207
Total	3 141	2 974

Quant aux **dépenses financières**, elles sont essentiellement constituées en 2025 (i) de l'avance au budget annexe Assainissement (1 000 K€) et (ii) des remboursements du capital de la dette dans le cadre des emprunts contractés (731 K€).

Dépenses réelles d'investissement [en K€]	Résultats 2024	Résultats 2025
Dépenses d'équipement	3 141	2 974
Dépenses financières	190	1 734
Dépenses d'opérations pour compte de tiers	337	303
Total des dépenses réelles	3 668	5 011

c. Structure et gestion de la dette

Durant l'exercice 2025, la Communauté de communes n'a contracté **aucun nouvel emprunt** dans le cadre du budget principal. Parallèlement, elle a procédé **au remboursement anticipé de quatre prêts** (surlignés dans le tableau ci-après). Dans ce contexte, le **montant de l'encours de dette a fortement diminué, s'élevant à 428 766,87 € au 1^{er} janvier 2026 (soit - 63% par rapport à l'exercice précédent).**

Prêteur	Type de taux	Taux d'intérêt	Catégorie	Année de signature	Montant emprunté à l'origine	Capital restant dû au 1 ^{er} janvier 2025	Capital restant dû au 1 ^{er} janvier 2026
<i>Crédit agricole Anjou Maine</i>	<i>Fixe</i>	<i>4,01%</i>	<i>A-1</i>	<i>2014</i>	<i>765 000,00 €</i>	<i>438 999,22 €</i>	<i>0,00 €</i>
Banque postale	Fixe	2,70%	A-1	2014	620 000,00 €	351 459,47 €	320 414,63 €
Crédit agricole Anjou Maine	Fixe	2,97%	A-1	2013	686 230,96 €	156 508,80 €	108 352,24 €
<i>Caisse d'épargne Bretagne-PdL</i>	<i>Fixe</i>	<i>4,28%</i>	<i>A-1</i>	<i>2013</i>	<i>500 000,00 €</i>	<i>146 657,88 €</i>	<i>0,00 €</i>
<i>Crédit mutuel</i>	<i>Fixe</i>	<i>4,35%</i>	<i>A-1</i>	<i>2012</i>	<i>180 508,85 €</i>	<i>34 382,63 €</i>	<i>0,00 €</i>
<i>Crédit mutuel</i>	<i>Fixe</i>	<i>4,35%</i>	<i>A-1</i>	<i>2012</i>	<i>165 570,53 €</i>	<i>31 526,49 €</i>	<i>0,00 €</i>
Total						1 159 534,49 €	428 766,87 €

Elle conforte ainsi sa capacité de désendettement, quasi nulle (0,1 année). À titre de comparaison, il convient de rappeler que le seuil d'alerte pour les collectivités est fixé à 12,0 ans).

Capacité de désendettement au 31 décembre Budget principal	Résultats 2021	Résultats 2022	Résultats 2023	Résultats 2024	Résultats 2025
Montant de l'encours de dette	1 743 553 €	1 544 342 €	1 341 384 €	1 159 534 €	428 767 €
Épargne brute	1 477 820 €	2 814 810 €	2 996 690 €	2 425 300 €	3 085 442 €
Capacité de désendettement en années	1,2 année	0,5 année	0,4 année	0,5 année	0,1 année

d. Impact du budget principal pour la transition écologique

L'article 191 de la loi de finances pour 2024 a introduit une nouvelle annexe au compte financier unique, dite « **annexe environnementale des collectivités locales** ». Obligatoire à compter de l'exercice 2024 pour les collectivités de plus de 3 500 habitants, elle permet de valoriser les choix d'investissement réalisés par ces dernières qui ont un impact positif sur l'environnement et, ainsi, de faciliter la planification écologique à l'échelle du territoire national.

Concrètement, cette annexe présente les dépenses réelles d'investissement qui, au sein du budget principal, ont contribué négativement ou positivement à tout ou partie des objectifs de transition écologique. Ces objectifs correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen :

- axe 1° : atténuation du changement climatique ;
- axe 2° : adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;
- axe 3° : gestion des ressources en eau ;
- axe 4° : transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;
- axe 5° : prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;
- axe 6° : préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

Pour l'exercice 2025, l'analyse de l'impact environnemental des dépenses réelles d'investissement ne doit être réalisée de manière **obligatoire que pour les axes 1° et 6°**. Dans ce contexte, les dépenses réelles d'investissement réalisées durant l'exercice 2025 au budget principal, soit 5 011 477,67 €, ont été cotées au vu de leur impact en matière d'atténuation du changement climatique soit comme « favorables », « neutres », « défavorables » ou non cotées (remboursement des annuités d'emprunt).

Axe 1 : Lutte contre le changement climatique	Montant	%
Dépenses réelles d'investissement cotées comme « favorables »	1 593 849,06 €	32%
Dépenses réelles d'investissement cotées comme « neutres »	2 457 781,30 €	49%
Dépenses réelles d'investissement cotées comme « défavorables »	229 079,69 €	5%
Dépenses réelles d'investissement non cotées	730 767,62 €	15%
Total	5 011 477,67 €	100%

Axe 6 : préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	Montant	%
Dépenses réelles d'investissement cotées comme « favorables »	201 330,67 €	4%
Dépenses réelles d'investissement cotées comme « neutres »	2 408 559,81 €	48%
Dépenses réelles d'investissement cotées comme « défavorables »	1 670 819,27 €	33%
Dépenses réelles d'investissement non cotées	730 767,62 €	15%
Total	5 011 477,67 €	100%

Impact du budget pour la transition écologique / Budget principal	Montant	Cotation Axe 1	Cotation Axe 6
<i>Urbanisme, habitat et logement</i>			
Elaboration d'un plan local d'urbanisme (PLUi) ; évolution des documents d'urbanisme communaux	59 040,52 €	Neutre	Neutre
Développement des opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) et OPAH-RU / rénovation énergétique	11 183,02 €	Favorable	Neutre
Développement des opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) et OPAH-RU / autres	5 247,50 €	Neutre	Neutre
<i>Accueil des gens du voyage</i>			
Aménagement et réhabilitation d'aires d'accueil	22 392,98 €	Défavorable	Défavorable
Construction d'habitats adaptés	123 000,00 €	Neutre	Défavorable
<i>Cohésion sociale et territoriale</i>			
Construction d'un équipement France Services aux Hauts-d'Anjou	763 018,85 €	Favorable	Défavorable
<i>Mobilités</i>			
Aménagement d'une voie verte le long de l'Oudon	43 836,47 €	Favorable	Favorable
Aménagement de voies cyclables inter-bourgs	10 217,21 €	Favorable	Neutre
<i>Voirie et eaux</i>			
Investissement courant consacré à la voirie	405 911,24 €	Neutre	Neutre
Aménagement de la rocade est Le Lion d'Angers-La Sablonnière	70 290,39 €	Défavorable	Défavorable
Investissement courant consacré aux véhicules et au matériel roulant	136 396,32 €	Défavorable	Neutre
Construction d'un hangar pour les services techniques et installation de générateurs photovoltaïques	225 543,49 €	Favorable	Défavorable
Investissement courant consacré aux réseaux et infrastructures dédiés aux eaux pluviales urbaines	333 979,86 €	Neutre	Neutre
Avance auprès du budget annexe Assainissement	1 000 000,00 €	Neutre	Neutre
<i>Protection de l'environnement et transition énergétique</i>			
Protection et mise en valeur de l'environnement, gestion des espaces naturels sensibles	79 184,84 €	Favorable	Favorable
Mise en œuvre d'un programme de restauration des mares bocagères	60 253,14 €	Favorable	Favorable
Mise en œuvre d'un programme d'aides à la plantation de haies bocagères	13 819,71 €	Favorable	Favorable
Mise en œuvre de programmes de soutien aux énergies renouvelables	19 040,00 €	Favorable	Neutre
<i>Développement économique et touristique</i>			
Aménagement et balisage des sentiers de randonnée et des boucles équestres	4 236,81 €	Favorable	Favorable
Partenariat avec le GIP du parc départemental de l'Isle-Briand / La Gogane	78 954,05 €	Neutre	Neutre
<i>Services à la population</i>			
Investissement courant consacré aux services affectés à l'accueil petite enfance-enfance-jeunesse et aux sports	25 884,22 €	Neutre	Neutre
Construction des équipements multi-accueil à Val d'Erdre-Auxence et aux Hauts-d'Anjou, aménagement d'un modulaire en vue de l'extension de l'espace Arlequin du Lion d'Angers	466 573,56 €	Favorable	Défavorable
Mise en œuvre du projet numérique dans les établissements scolaires	81 668,52 €	Neutre	Neutre
Equipement des bibliothèques (mobilier et matériel informatique) et action culturelle	30 731,17 €	Neutre	Neutre
<i>Fonctions transversales "support" administratives et techniques</i>			
Investissement courant consacré aux bâtiments communautaires (y compris aires d'accueil des gens du voyage)	190 346,56 €	Neutre	Neutre
Investissement courant consacré aux services administratifs (adm. gén., SI, communication, finances et marchés, etc.)	19 959,62 €	Neutre	Neutre
Emprunts et dettes assimilées	730 767,62 €	Non coté	Non coté
TOTAL	5 011 477,67 €		

e. Vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses d'investissement	Résultats 2024	Résultats 2025	Recettes d'investissement	Résultats 2024	Résultats 2025
[20] Immobilisations incorporelles	397 838,21	251 560,07	[13] Subventions d'investissement	1 399 786,41	1 560 886,79
[204] Subventions d'équipement versées	259 922,41	254 929,55	[16] Emprunts et dettes assimilées	2 930,00	2 757,50
[21] Immobilisations corporelles	993 896,40	1 037 776,35	[20] Immobilisations incorporelles	7 220,14	5 712,00
[23] Immobilisations en cours	1 489 164,21	1 430 014,18	[21] Immobilisations corporelles	8 017,26	0,00
[10] Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	[23] Immobilisations en cours	451 135,87	3 049,20
[13] Subventions d'investissement	0,00	0,00	[10] Dotations, fonds divers et réserves	333 802,96	492 881,27
[16] Emprunts et dettes assimilées	190 360,61	733 930,12	[1068] Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	1 816 524,91
[27] Autres immobilisations financières	0,00	1 000 000,00	[45] Opérations pour comptes de tiers	261 961,65	477 913,32
[45] Opérations pour comptes de tiers	336 698,73	303 267,40			
Dépenses réelles	3 667 880,57	5 011 477,67	Recettes réelles	2 464 854,29	4 359 724,99
[040] Opérations d'ordre transf. entre sections	1 063 433,23	560 184,89	[040] Opérations d'ordre transf. entre sections	4 519 404,75	1 514 812,90
[041] Opérations patrimoniales	219 606,25	587 772,79	[041] Opérations patrimoniales	219 606,25	587 772,79
DÉPENSES RÉELLES ET D'ORDRE	4 950 920,05	6 159 435,35	RECETTES RÉELLES ET D'ORDRE	7 203 865,29	6 462 310,68
			<i>Résultat de l'exercice</i>	2 252 945,24	302 875,33

3. Résultats et ratios

Détermination des résultats

Il convient de rappeler que, par délibération en date du 20 octobre 2025, le conseil communautaire a approuvé la clôture du budget annexe Générateurs photovoltaïques au 31 décembre 2025 et l'intégration des résultats de ce dernier dans le budget principal.

Détermination des résultats de l'exercice 2025 du budget principal			
Section d'investissement		Section de fonctionnement	
Recettes réelles et d'ordre	+ 6 462 310,68 €	Recettes réelles et d'ordre	+ 26 036 239,48 €
Dépenses réelles et d'ordre	- 6 159 435,35 €	Dépenses réelles et d'ordre	- 23 890 676,12 €
Résultat de l'exercice 2025	+ 302 875,33 €	Résultat de l'exercice 2025	+ 2 145 563,36 €
Résultat de l'exercice 2024	+ 2 252 945,24 €	Résultat de l'exercice 2024	+ 1 456 279,17 €
RAR 2025 reportés en 2026 (recet.)	+ 2 964 247,59 €		
RAR 2025 reportés en 2026 (dép.)	- 3 044 800,57 €		
Solde d'exécution reporté de 2024	+ 2 602 353,31 €	Résultat reporté de 2024	+ 5 500 000,00 €
Intégration du résultat de l'exercice 2025 du budget annexe Générateurs photovoltaïques	- 2 519,55 €	Intégration du résultat de l'exercice 2025 du budget annexe Générateurs photovoltaïques	- 481,31 €
Résultat net de la section en 2025	+ 2 822 156,11 €	Résultat net de la section en 2025	+ 7 645 082,05 €
Résultat net de la section en 2024	+ 2 698 261,24 €	Résultat net de la section en 2024	+ 7 316 524,91 €

Quelques ratios

Indicateurs	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024	Exercice 2025
Dépenses réelles de fonct. [A]	18 981 578 €	20 430 376 €	21 843 862 €	22 375 863 €
Dépenses réelles de fonct. hors 675, 676 & chap. 68 [B]	18 981 578 €	20 430 376 €	21 843 862 €	22 375 863 €
Budget d'intervention en fonct. de la CCVHA [C]	11 193 082 €	10 789 563 €	11 394 963 €	11 591 650 €
Dépenses de personnel de la CCVHA [D] ⁶	3 189 799 €	3 469 658 €	3 801 347 €	3 753 714 €
Recettes réelles de fonct. [E]	21 879 649 €	26 105 419 €	26 756 113 €	25 476 055 €
Recettes réelles de fonct. hors 775, 776 & chap. 78 [F]	21 796 388 €	23 427 066 €	24 269 162 €	25 461 305 €
Dotation globale de fonct. [G]	1 706 754 €	1 817 659 €	2 035 773 €	2 134 594 €
Dépenses brutes d'équipement [H] ⁷	2 878 683 €	3 306 956 €	3 217 598 €	3 022 618 €
Encours de dette au 31 décembre [I]	1 544 342 €	1 341 384 €	1 159 534 €	428 767 €
Épargne brute [J = F - B]	2 814 810 €	2 996 690 €	2 425 300 €	3 085 442 €
Population totale au 1 ^{er} janvier [K]	37 000	37 193	36 943	37 088
Population municipale au 1 ^{er} janvier	36 302	36 542	36 309	36 469

	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024	Exercice 2025	Stat. nationales ⁸
Ratio C / K	303 €/hab.	290 €/hab.	308 €/hab.	313 €/hab.	380 €/hab.
Ratio H / K	78 €/hab.	89 €/hab.	87 €/hab.	81€/hab.	86 €/hab.
Ratio I / K	42 €/hab.	36 €/hab.	31 €/hab.	12 €/hab.	201 €/hab.
Ratio G / K	46 €/hab.	49 €/hab.	55 €/hab.	58 €/hab.	52 €/hab.
Ratio D / C	28%	32%	33%	32%	44%
Ratio J / F	13%	13%	10%	12%	19%
Ratio I / J	0,5 année	0,4 année	0,5 année	0,1 année	4,0 années

⁶ Charges de personnel de la Communauté de communes proprement dite, c'est-à-dire hors services des communes adhérentes au schéma de mutualisation (fraction du chapitre 012).

⁷ Dépenses d'investissement inscrite aux chapitres 20 (sauf 204), 21, 23 (sauf 2324) et 45.

⁸ Moyenne nationale des groupements de communes à fiscalité propre (30 000 à 50 000 habitants) / Source : Les collectivités locales en chiffres / DGCL).

SECONDE PARTIE : LES BUDGETS ANNEXES

1. Le budget annexe Immobilier d'entreprises

Ce budget annexe retrace l'ensemble des mouvements budgétaires et financiers relatifs aux ateliers-relais. Soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57, il est assujéti à la TVA et établi hors taxes. Au 31 décembre 2025, la Communauté de communes compte 9 ateliers-relais, dont 2 ont été construits dans le cadre de crédits-bails et dont la propriété a donc vocation à terme à être transférée aux occupants.

Commune	Type	Surface disponible (en m ²)	Surface louée (en m ²)	Locataire	Type de bail
Miré	Usine-relais	1 260	1 260	MOM / Yusei Mold	Crédit-bail
Hauts-d'Anjou	Atelier-relais	334	204	Le plat qui roule	COP
Hauts-d'Anjou	Usine-relais	830	830	Anjou Santé	Bail commercial
Le Lion d'Angers	Atelier-relais	300	300	DMTP	Bail commercial
Bécon-les-Granits	Atelier-relais	320	320	MAAS	Bail commercial
Le Lion d'Angers	Atelier-relais	300	300	Trouillard Point P	Bail commercial
Miré	Atelier-relais	253	253	2Lives 01	Bail commercial
Miré	Atelier-relais	253	253	2Lives 02	Bail commercial
Le Lion d'Angers	Usine-relais	1 500	1 500	Malicorne SA	Crédit-bail

La section de fonctionnement

L'épargne brute s'élève en 2025 à 220 K€, augmentant de + 15 K€ (+ 8%) par rapport à l'exercice précédent.

Les recettes réelles de fonctionnement que constituent principalement d'une part les loyers des ateliers-relais, d'autre part les remboursements par certains locataires de la taxe foncière, s'élèvent à 248 K€ ; elles augmentent légèrement (+ 11 K€ soit + 5% par rapport à l'exercice précédent).

Les dépenses réelles de fonctionnement quant à elles, constituées du versement de la taxe foncière, des intérêts des emprunts contractés et des frais d'entretien courant des ateliers, s'élèvent à 27 K€, étant stables par rapport à l'exercice précédent.

Dépenses de fonctionnement	Résultats 2024	Résultats 2025	Recettes de fonctionnement	Résultats 2024	Résultats 2025
[011] Charges à caractère général	19 732,02	19 943,93	[70] Produits services, domaines, ventes	18 154,86	16 858,89
[65] Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	[75] Autres produits de gestion courante	216 122,20	230 613,72
[66] Charges financières	9 710,69	7 245,13	[76] Produits financiers	0,00	0,00
[67] Charges spécifiques	0,00	0,00	[77] Produits spécifiques	0,00	0,00
[68] Dotations provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	[78] Reprises provisions semi-budgétaires	2 414,33	399,42
Dépenses réelles	29 442,71	27 189,06	Recettes réelles	236 691,39	247 872,03
[042] Opérations d'ordre transf. entre sections	122 825,21	120 946,00	[042] Opérations d'ordre transf. entre sections	1 000,00	1 000,00
DÉPENSES RÉELLES ET D'ORDRE	152 267,92	148 135,06	RECETTES RÉELLES ET D'ORDRE	237 691,39	248 872,03
			<i>Résultat de l'exercice</i>	85 423,47	100 736,97

La section d'investissement

Faute de financements extérieurs, les projets de construction et d'extension d'ateliers-relais ont été reportés. Dans ce contexte, les dépenses réelles d'investissement sont essentiellement constituées en 2025 des remboursements du capital de la dette dans le cadre des emprunts contractés.

Dépenses d'investissement	Résultats 2024	Résultats 2025	Recettes d'investissement	Résultats 2024	Résultats 2025
[20] Immobilisations incorporelles	2 600,00	0,00	[10] Dotations, fonds divers et réserves	28 251,15	62 011,64
[21] Immobilisations corporelles	818,35	6 559,93	[13] Subventions d'investissement	0,00	0,00
[23] Immobilisations en cours	0,00	0,00	[16] Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
[16] Emprunts et dettes assimilées	175 539,03	176 788,76	[23] Immobilisations en cours	0,00	0,00
Dépenses réelles	178 957,38	183 348,69	Recettes réelles	28 251,15	62 011,64
[040] Opérations d'ordre transf. entre sections	1 000,00	1 000,00	[040] Opérations d'ordre transf. entre sections	122 825,21	120 946,00
[041] Opérations patrimoniales	0,00	0,00	[041] Opérations patrimoniales	0,00	0,00
DÉPENSES RÉELLES ET D'ORDRE	179 957,38	184 348,69	RECETTES RÉELLES ET D'ORDRE	151 076,36	182 957,64
			<i>Résultat de l'exercice</i>	-28 881,02	-1 391,05

La Communauté de communes n'a pas contracté en 2025 de nouvel emprunt sur le budget annexe, sa capacité de désendettement s'en trouvant ainsi améliorée (3,4 années en 2025, le seul d'alerte étant fixé à 12,0 ans).

Capacité de désendettement au 31 décembre Budget annexe Immobilier d'entreprises	Résultats 2024	Résultats 2025
Montant de l'encours de dette	927 464 €	750 675 €
Épargne brute	204 834 €	220 284 €
Capacité de désendettement en années	4,5 années	3,4 années

Résultats de l'exercice

Budget annexe Immobilier d'entreprises	Résultats 2024	Résultats 2025
Section d'investissement		
Dépenses réelles et d'ordre	- 179 957,38 €	- 184 348,69 €
Recettes réelles et d'ordre	+ 151 076,36 €	+ 182 957,64 €
Résultat de l'exercice N	-28 881,02 €	-1 391,05 €
Solde d'exécution reporté de l'exercice N-1	- 18 518,69 €	- 47 399,71 €
Restes à réaliser N reportés en N+1 (dépenses)	- 14 611,93 €	- 10 505,61 €
Restes à réaliser N reportés en N+1 (recettes)	0,00 €	0,00 €
Résultat net de la section	-62 011,64 €	-59 296,37 €
Section de fonctionnement		
Dépenses réelles et d'ordre	- 152 267,92 €	- 148 135,06 €
Recettes réelles et d'ordre	+ 237 691,39 €	+ 248 872,03 €
Résultat de l'exercice N	+ 85 423,47 €	+ 100 736,97 €
Résultat reporté de l'exercice N-1	+ 71 197,33 €	+ 94 609,16 €
Résultat net de la section	+ 156 620,80 €	+ 195 346,13 €

2. Le budget annexe Zones d'activités économiques

Ce budget annexe retrace l'ensemble des mouvements budgétaires et financiers relatifs à l'aménagement des zones d'activités économiques. Soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57, il est assujéti à la TVA et établi hors taxes. Dans le présent cas, la tenue d'une comptabilité de stocks est obligatoire. Les terrains aménagés au sein des zones d'activités ne sont pas retracés dans les comptes d'immobilisations (l'objectif d'une opération d'aménagement de zone n'étant justement pas d'immobiliser des terrains mais de les vendre à court ou moyen terme) ; leur valeur est dès lors décrite dans des comptes de stocks (comptes de la classe 3).

La section de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement, constituées du produit de la cession des terrains aménagés, s'élèvent en 2025 à 339 K€, diminuant de - 7 K€ (- 2%) par rapport à l'exercice précédent.

Quant aux dépenses réelles de fonctionnement, elles se répartissent entre frais d'études et travaux ; au total, elles s'élèvent en 2025 à 19 K€.

Dépenses de fonctionnement	Résultats 2024	Résultats 2025	Recettes de fonctionnement	Résultats 2024	Résultats 2025
[011] Charges à caractère général	45 745,02	19 406,36	[70] Produits services, domaines, ventes	343 437,75	339 056,00
[65] Autres charges de gestion courante	0,90	0,00	[75] Autres produits de gestion courante	2 558,33	0,02
Dépenses réelles	45 745,92	19 406,36	Recettes réelles	345 996,08	339 056,02
[042] Opérations d'ordre transf. entre sections	1 770 098,56	1 565 488,58	[042] Opérations d'ordre transf. entre sections	1 565 488,58	1 433 082,36
DÉPENSES RÉELLES ET D'ORDRE	1 815 844,48	1 584 894,94	RECETTES RÉELLES ET D'ORDRE	1 911 484,66	1 772 138,38
			<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>95 640,18</i>	<i>187 243,44</i>

La section d'investissement

S'agissant de la section d'investissement, il convient de rappeler les avances du budget principal réalisées en 2023, à hauteur de 1 668 K€, afin de garantir son équilibre.

Le budget annexe ne compte aucun emprunt.

Dépenses d'investissement	Résultats 2024	Résultats 2025	Recettes d'investissement	Résultats 2024	Résultats 2025
Dépenses réelles	0,00	0,00	Recettes réelles	0,00	0,00
[040] Opérations d'ordre transf. entre sections	1 565 488,58	1 433 082,36	[040] Opérations d'ordre transf. entre sections	1 770 098,56	1 565 488,58
DÉPENSES RÉELLES ET D'ORDRE	1 565 488,58	1 433 082,36	RECETTES RÉELLES ET D'ORDRE	1 770 098,56	1 565 488,58
			<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>204 609,98</i>	<i>132 406,22</i>

Résultats de l'exercice

Budget annexe Zones d'activités économiques	Résultats 2024	Résultats 2025
Section d'investissement		
Dépenses réelles et d'ordre	- 1 565 488,58 €	- 1 433 082,36 €
Recettes réelles et d'ordre	+ 1 770 098,56 €	+ 1 565 488,58 €
Résultat de l'exercice N	+ 204 609,98 €	+ 132 406,22 €
Solde d'exécution reporté de l'exercice N-1	+ 0,86 €	+ 204 610,84 €
Restes à réaliser N reportés en N+1 (dépenses)	0,00 €	0,00 €
Restes à réaliser N reportés en N+1 (recettes)	0,00 €	0,00 €
Résultat net de la section	+ 204 610,84 €	+ 337 017,06 €
Section de fonctionnement		
Dépenses réelles et d'ordre	- 1 815 844,48 €	- 1 584 894,94 €
Recettes réelles et d'ordre	+ 1 911 484,66 €	+ 1 772 138,38 €
Résultat de l'exercice N	+ 95 640,18 €	+ 187 243,44 €
Résultat reporté de l'exercice N-1	+ 360 224,73 €	+ 455 864,91 €
Résultat net de la section	+ 455 864,91 €	+ 643 108,35 €

3. Le budget annexe Assainissement

Le budget annexe Assainissement retrace l'ensemble des mouvements budgétaires et financiers relatifs au service public d'assainissement collectif (SPAC) ainsi qu'au service public d'assainissement non collectif (SPANC). Soumis à l'instruction budgétaire et comptable M49, il est assujéti à la TVA et établi hors taxes. Compétente en matière d'assainissement depuis le 1^{er} janvier 2018, la Communauté de communes assure la gestion :

- du service public d'assainissement collectif (SPAC), et notamment la gestion et le contrôle des raccordements ainsi que l'entretien et le renouvellement du réseau de collecte et de transport des eaux usées, l'exploitation et le renouvellement des stations de traitement et le suivi de l'élimination des boues produites ; au 31 décembre 2025, le territoire communautaire compte 29 principaux systèmes d'assainissement collectif, 25 étant gérés en régie et 4 dans le cadre d'une délégation de service public (systèmes du Lion d'Angers, d'Andigné, de Thorigné-d'Anjou et de Châteauneuf-sur-Sarthe) ;
- du service public d'assainissement non collectif (SPANC), et notamment la mise en œuvre du contrôle réglementaire des installations d'assainissement non collectif.

La section d'exploitation

L'épargne brute s'élève en 2025 à 1 189 K€, augmentant de + 635 K€ (+ 114%) par rapport à l'exercice précédent.

Les recettes réelles d'exploitation s'élèvent en 2025 à 2 376 K€, augmentant de + 707 K€ (+ 42%) par rapport à l'exercice précédent. Cet écart tient essentiellement au fait que, s'agissant du produit de la redevance d'assainissement collectif, le syndicat d'eau de l'Anjou n'a pas reversé à la CCVHA l'ensemble des sommes attendues durant l'exercice 2024 et que le solde attendu l'a été durant l'exercice 2025. Les recettes réelles d'exploitation se répartissent en 2025 comme suit :

- produit de la redevance d'assainissement collectif : 2 010 K€ ;
- produit de la participation au financement de l'assainissement collectif (PFAC) : 243 K€ ;
- produit des contrôles des installations d'assainissement non collectif : 54 K€,
- produit des contrôles au raccordement au réseau d'assainissement collectif : 46 K€.
- autres : 23 K€.

Les dépenses réelles d'exploitation, d'un montant de 1 186 K€ en 2025, augmentent de + 72 K€ (+ 6%) par rapport à l'exercice précédent. Cet accroissement s'explique essentiellement par l'accroissement des charges de personnel (remboursement auprès du budget principal du personnel mis à disposition pour la mise en œuvre de la compétence Assainissement), lié à la réorganisation du service et à la réinternalisation progressive des prestations d'exploitation jusqu'alors confiées soit aux services techniques municipaux dans le cadre des conventions de gestion, soit à des prestataires extérieurs. Les dépenses réelles d'exploitation se répartissent, pour l'essentiel, entre charges à caractère général (820 K€), charges de personnel (271 K€) et charges financières (82 K€).

Dépenses d'exploitation	Résultats 2024	Résultats 2025	Recettes d'exploitation	Résultats 2024	Résultats 2025
[011] Charges à caractère général	822 829,75	819 718,78	[70] Produits services, domaines, ventes	1 667 678,59	2 361 907,56
[012] Charges de personnel et frais assimilés	189 440,22	271 049,60	[75] Autres produits de gestion courante	44,59	11 667,50
[65] Autres charges de gestion courante	4 426,67	12 066,42			
[66] Charges financières	91 345,72	81 772,45	[76] Produits financiers	381,03	805,89
[67] Charges spécifiques	5 965,01	965,94	[77] Produits spécifiques	131,30	0,00
[68] Dotations provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	[78] Reprises provisions semi-budgétaires	223,26	1 412,79
Dépenses réelles	1 114 007,37	1 185 573,19	Recettes réelles	1 668 458,77	2 375 793,74
[042] Opérations d'ordre transf. entre sections	1 412 674,14	1 210 591,06	[042] Opérations d'ordre transf. entre sections	501 004,13	457 167,31
DÉPENSES RÉELLES ET D'ORDRE	2 526 681,51	2 396 164,25	RECETTES RÉELLES ET D'ORDRE	2 169 462,90	2 832 961,05
			<i>Résultat de l'exercice</i>	- 357 218,61	436 796,80

La section d'investissement

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent en 2025 à 1 060 K€, composées essentiellement (i) de l'avance du budget principal (1 000 K€) et (ii) de subventions d'investissement (59 K€). À noter que ladite avance sera remboursée auprès du budget principal à compter de l'exercice 2029, à hauteur de 200 K€ par an (soit un remboursement sur une durée de 5 années, de 2029 à 2033).

Quant aux dépenses réelles d'investissement, elles s'élèvent à 1 499 K€. Parmi ces dernières, il convient de distinguer (i) les dépenses d'équipement (à hauteur de 1 157 K€) et (ii) les dépenses financières, en l'occurrence les remboursements du capital de la dette, dans le cadre des emprunts contractés (à hauteur de 342 K€).

S'agissant des dépenses d'équipement, elles se répartissent en 2025 comme suit :

- investissement courant consacré aux réseaux, aux équipements et aux stations : 246 K€ ;
- opérations de travaux programmées au schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées : 497 K€ ;
- autres opérations de travaux : 414 K€.

Dépenses d'investissement	Résultats 2024	Résultats 2025	Recettes d'investissement	Résultats 2024	Résultats 2025
[16] Emprunts et dettes assimilées	335 615,57	341 598,27	[10] Dotations, fonds divers et réserves	1 491 734,59	0,00
[20] Immobilisations incorporelles	93 148,52	120 080,56	[13] Subventions d'investissement	17 746,93	59 287,50
[21] Immobilisations corporelles	111 777,22	270 096,52	[16] Emprunts et dettes assimilées	0,00	1 000 000,00
[23] Immobilisations en cours	745 595,89	767 256,89	[21] Immobilisations corporelles	16 485,00	0,00
			[23] Immobilisations en cours	0,00	384,34
Dépenses réelles	1 286 137,20	1 499 032,24	Recettes réelles	1 525 966,52	1 059 671,84
[040] Opérations d'ordre transf. entre sections	501 004,13	457 167,31	[040] Opérations d'ordre transf. entre sections	1 412 674,14	1 210 591,06
[041] Opérations patrimoniales	5 064,84	86 614,40	[041] Opérations patrimoniales	5 064,84	86 614,40
DÉPENSES RÉELLES ET D'ORDRE	1 792 206,17	2 042 813,95	RECETTES RÉELLES ET D'ORDRE	2 943 705,50	2 356 877,30
			<i>Résultat de l'exercice</i>	1 151 499,33	314 063,35

La Communauté de communes n'a pas contracté en 2025 de nouvel emprunt sur le budget annexe, sa capacité de désendettement s'en trouvant ainsi améliorée (1,7 année en 2025, le seul d'alerte étant fixé à 12,0 ans).

Capacité de désendettement au 31 décembre Budget annexe Assainissement	Résultats 2024	Résultats 2025
Montant de l'encours de dette	2 384 139 €	2 042 541 €
Épargne brute	554 228 €	1 188 808 €
Capacité de désendettement en années	4,3 années	1,7 année

Résultats de l'exercice

Budget annexe Assainissement	Résultats 2024	Résultats 2025
Section d'investissement		
Dépenses réelles et d'ordre	- 1 792 206,17 €	- 2 042 813,95 €
Recettes réelles et d'ordre	+ 2 943 705,50 €	+ 2 356 877,30 €
Résultat de l'exercice N	+ 1 151 499,33 €	+ 314 063,35 €
Solde d'exécution reporté de l'exercice N-1	- 996 885,41 €	+ 154 613,92 €
Restes à réaliser N reportés en N+1 (dépenses)	- 439 296,11 €	- 1 308 520,57 €
Restes à réaliser N reportés en N+1 (recettes)	+ 622 735,44 €	+ 987 871,94 €
Résultat net de la section	+ 338 053,25 €	+ 148 028,64 €
Section d'exploitation		
Dépenses réelles et d'ordre	- 2 526 681,51 €	- 2 396 164,25 €
Recettes réelles et d'ordre	+ 2 169 462,90 €	+ 2 832 961,05 €
Résultat de l'exercice N	- 357 218,61 €	+ 436 796,80 €
Résultat reporté de l'exercice N-1	+1 743 017,97 €	+ 1 385 799,36 €
Résultat net de la section	+ 1 385 799,36 €	+ 1 822 596,16 €

4. Le budget annexe Générateurs photovoltaïques

Ce budget annexe retrace l'ensemble des mouvements budgétaires et financiers relatifs à la production et à la distribution d'énergie solaire photovoltaïque. Soumis à l'instruction budgétaire et comptable M4, il est assujéti à la TVA et établi hors taxes.

En préambule, il convient de rappeler que la création de ce budget annexe s'explique par le projet d'installation de deux unités de production d'électricité photovoltaïque sur la toiture d'un bâtiment communautaire, en l'occurrence le hangar abritant le service de la voirie et situé au sein de la zone d'activité dite de la sablonnière, sur le territoire de la commune du Lion d'Angers.

Or, la loi n°2025-391 du 30 avril 2025 a modifié certaines dispositions du code général des collectivités territoriales (article L.1412-1), précisant que l'obligation de création d'un budget annexe ne s'applique désormais plus dans le cadre d'installation d'énergies renouvelables.

Dans ce contexte, par délibération en date du 20 octobre 2025, le conseil communautaire a acté le principe de clôture dudit budget annexe au 31 décembre 2025 et l'intégration des résultats dans le budget principal.

La section d'exploitation

Dépenses d'exploitation	Résultats 2024	Résultats 2025	Recettes d'exploitation	Résultats 2024	Résultats 2025
[011] Charges à caractère général	0,00	250,00	[75] Autres produits de gestion courante	0,00	0,09
[66] Charges financières	0,00	231,40		0,00	
Dépenses réelles	0,00	481,40	Recettes réelles	0,00	0,09
[042] Opérations d'ordre transf. entre sections	0,00	0,00	[042] Opérations d'ordre transf. entre sections	0,00	0,00
DÉPENSES RÉELLES ET D'ORDRE	0,00	481,40	RECETTES RÉELLES ET D'ORDRE	0,00	0,09
			<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>0,00</i>	<i>- 481,31</i>

La section d'investissement

Dépenses d'investissement	Résultats 2024	Résultats 2025	Recettes d'investissement	Résultats 2024	Résultats 2025
[23] Immobilisations en cours	0,00	66 419,55	[13] Subventions d'investissement	0,00	44 730,00 €
Dépenses réelles	0,00	66 419,55	Recettes réelles	0,00	44 730,00 €
[040] Opérations d'ordre transf. entre sections	0,00	0,00	[040] Opérations d'ordre transf. entre sections	0,00	0,00
[041] Opérations patrimoniales	0,00	0,00	[041] Opérations patrimoniales	0,00	0,00
DÉPENSES RÉELLES ET D'ORDRE	0,00	66 419,55	RECETTES RÉELLES ET D'ORDRE	0,00	44 730,00 €
			<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>0,00</i>	<i>- 21 689,55</i>

Le budget annexe ne compte aucun emprunt.

Résultats de l'exercice

Budget annexe Générateurs photovoltaïques	Résultats 2024	Résultats 2025
Section d'investissement		
Dépenses réelles et d'ordre	0,00 €	- 66 419,55 €
Recettes réelles et d'ordre	0,00 €	+ 44 730,00 €
Résultat de l'exercice N	+ 0,00 €	- 21 689,55 €
Solde d'exécution reporté de l'exercice N-1	+ 19 170,00 €	+ 19 170,00 €
Restes à réaliser N reportés en N+1 (dépenses)	- 66 000,00 €	0,00 €
Restes à réaliser N reportés en N+1 (recettes)	+ 44 730,00 €	0,00 €
Résultat net de la section	- 2 100,00 €	- 2 519,55 €
Section d'exploitation		
Dépenses réelles et d'ordre	0,00 €	- 481,40 €
Recettes réelles et d'ordre	0,00 €	+ 0,09 €
Résultat de l'exercice N	0,00 €	- 481,31 €
Résultat reporté de l'exercice N-1	0,00 €	0,00 €
Résultat net de la section	0,00 €	- 481,31 €

TROISIÈME PARTIE : AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2025

L'affectation des résultats de l'exercice N-1 s'effectue à la clôture de l'exercice, après le vote du compte financier unique (CFU). Il convient de rappeler que, lorsque l'exercice précédent affiche un excédent de fonctionnement, celui doit être affecté en priorité (i) à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur, (ii) à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Il sera proposé au conseil communautaire lors de sa séance du 5 mars 2026, pour le budget principal ainsi que pour chacun des budgets annexes, d'affecter les résultats des sections de fonctionnement conformément au tableau présenté ci-après et de les intégrer dans les budgets primitifs de l'exercice 2026.

En outre, il convient de rappeler que, par délibération en date du 20 octobre 2025, le conseil communautaire a approuvé la clôture du budget annexe Générateurs photovoltaïques au 31 décembre 2025 et l'intégration des résultats de ce dernier dans le budget principal.

EXERCICE 2025		Budget principal	Budget annexe Immobilier d'entreprises	Budget annexe Zones d'activités économiques	Budget annexe Assainissement	Budget annexe Générateurs photovoltaïques (clôture au 31 décembre 2025 et intégration des résultats au budget principal)
INVESTISSEMENT	DEPENSES REELLES ET D'ORDRE DE L'EXERCICE 2025	6 159 435,35 €	184 348,69 €	1 433 082,36 €	2 042 813,95 €	66 419,55 €
	RECETTES REELLES ET D'ORDRE DE L'EXERCICE 2025	6 462 310,68 €	182 957,64 €	1 565 488,58 €	2 356 877,30 €	44 730,00 €
	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	302 875,33 €	-1 391,05 €	132 406,22 €	314 063,35 €	-21 689,55 €
	EXCEDENT REPORTE DE L'EXERCICE 2024	2 602 353,31 €	0,00 €	204 610,84 €	154 613,92 €	19 170,00 €
	DEFICIT REPORTE DE L'EXERCICE 2024	0,00 €	47 399,71 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<i>Intégration du résultat de l'exercice 2025 du budget annexe Générateurs photovoltaïques</i>	<i>-2 519,55 €</i>				
	Résultat de l'exercice 2025 à reporter sur 2026 (D001 ou R001)	2 902 709,09 €	-48 790,76 €	337 017,06 €	468 677,27 €	-2 519,55 €
	RESTES A REALISER DEPENSES 2025 A REPORTER EN 2026	3 044 800,57 €	10 505,61 €	0,00 €	1 308 520,57 €	0,00 €
	RESTES A REALISER RECETTES 2025 A REPORTER EN 2026	2 964 247,59 €	0,00 €	0,00 €	987 871,94 €	0,00 €
	RESULTAT NET DE LA SECTION DE L'EXERCICE 2025	2 822 156,11 €	-59 296,37 €	337 017,06 €	148 028,64 €	-2 519,55 €
<i>Besoin de financement de la section d'investissement</i>	<i>0,00 €</i>	<i>59 296,37 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>2 519,55 €</i>	
FONCTIONNEMENT	DEPENSES REELLES ET D'ORDRE DE L'EXERCICE 2025	23 890 676,12 €	148 135,06 €	1 584 894,94 €	2 396 164,25 €	481,40 €
	RECETTES REELLES ET D'ORDRE DE L'EXERCICE 2025	26 036 239,48 €	248 872,03 €	1 772 138,38 €	2 832 961,05 €	0,09 €
	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	2 145 563,36 €	100 736,97 €	187 243,44 €	436 796,80 €	-481,31 €
	EXCEDENT REPORTE DE L'EXERCICE 2024	5 500 000,00 €	94 609,16 €	455 864,91 €	1 385 799,36 €	0,00 €
	DEFICIT REPORTE DE L'EXERCICE 2024	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<i>Intégration du résultat de l'exercice 2025 du budget annexe Générateurs photovoltaïques</i>	<i>-481,31 €</i>				
	RESULTAT NET DE LA SECTION DE L'EXERCICE 2025	7 645 082,05 €	195 346,13 €	643 108,35 €	1 822 596,16 €	-481,31 €
	RESULTAT A AFFECTER A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (compte 1068)	2 145 082,05 €	59 296,37 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RESULTAT A AFFECTER A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT <i>Résultat de l'exercice 2025 à reporter sur 2026 (D002 ou R002)</i>	5 500 000,00 €	136 049,76 €	643 108,35 €	1 822 596,16 €	-481,31 €	